

Quiz 2 – Évaluation intermédiaire (milieu de formation)

Objectif : vérifier la compréhension des règles relatives aux sommes dues et à l'état daté.

1. Les sommes dues par le copropriétaire vendeur peuvent inclure :
 - A. Les charges impayées des exercices précédents
 - B. Les loyers du locataire
 - C. Les honoraires du notaire
 - D. Les impôts sur le revenu Réponse : A

2. Les avances constituant la réserve de trésorerie :
 - A. Peuvent être remboursées au vendeur
 - B. Sont toujours perdues
 - C. Sont payées par le locataire
 - D. Sont supprimées lors de la vente Réponse : A

3. Les provisions non encore exigibles sont généralement à la charge :
 - A. Du nouvel acquéreur
 - B. Du vendeur
 - C. Du syndic
 - D. Du notaire Réponse : A

allure.

INCUBATEUR D'EXCELLENCE IMMOBILIERE

4. L'état daté doit également mentionner :
- A. L'état global des impayés dans la copropriété
 - B. Le prix de vente du bien
 - C. La valeur locative
 - D. Les revenus du vendeur
- Réponse : A
5. Les honoraires pour l'établissement de l'état daté sont :
- A. Facturés par le syndic
 - B. Payés par la mairie
 - C. Payés par le locataire
 - D. Payés par l'administration fiscale
- Réponse : A